



## Master Biotin



### À retourner par courrier à :

M. le P<sup>r</sup> Philippe Berta,  
Université de Nîmes,  
site des Carmes,  
place Gabriel Péri  
30021 Nîmes cedex 1

### ou par mail à :

philippe.bera@unimes.fr

L'université de Nîmes est habilitée à recevoir la Taxe d'Apprentissage au profit de la formation master BIOTIN dans la catégorie C « **cadres moyens et supérieurs** », niveau I (Bac + 5 et plus).

Depuis quelques années, vos versements doivent s'effectuer exclusivement par l'intermédiaire d'un OCTA (Organisme collecteur de Taxe d'Apprentissage : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, Organismes professionnels et interprofessionnels).

Indiquez-lui que votre versement nous est destiné et de désigner nommément la part à nous transmettre.



Pour toute information complémentaire sur notre formation, visiter notre site web : <http://www.master-biotin.fr>



## Master Biotin biologie santé

santé environnement agroalimentaire

Formation professionnelle répondant aux besoins de la recherche et des industries des biotechnologies

Management de projet et innovation en biotechnologie

### Taxe d'apprentissage 2021



Le seul impôt dont vous pouvez décider de l'affectation, en soutenant la formation

de vos collaborateurs de demain.

L'université de Nîmes est habilitée à recevoir la Taxe d'Apprentissage au profit de la formation master BIOTIN dans la catégorie C « Cadres moyens et supérieurs » Niveau I ( Bac + 5 et plus ).





**Le master parcours BIOTIN (Management de projet et Innovation en Biotechnologie) est une formation dynamique de niveau ingénieur labellisée par le Pôle de compétitivité santé PACA-LR Eurobiomed et réunissant les multiples acteurs du domaine des biotechnologies que sont les universités de Montpellier et de Nîmes, l'école des mines d'Alès, Polytech, l'EFS et INSERM-Transfert.**

Il accueille chaque année 60 ou 70 étudiants sélectionnés, formés par la santé aux métiers de la biotechnologie.

Pour allier approches théoriques et pratiques, les étudiants du master BIOTIN réalisent deux longs stages (5 et 6 mois), l'un d'entre eux, a minima, devant obligatoirement se dérouler dans l'industrie, et l'autre si possible se déroulant à l'international.

Pour répondre à vos exigences, ce sont quelques 30% des enseignements qui ont une vocation professionnalisante (qualité, innovation, création...).

Vous soutiendrez ainsi :

- un diplôme dont l'insertion professionnelle est de plus de 75%, 1 mois après son obtention ;
- une formation d'excellence classée A par l'HCERES ;
- des étudiants de qualité durement sélectionnés (10% des candidatures).

Pourquoi concrètement avons-nous besoin de la taxe d'apprentissage ?

Afin de fournir une formation de qualité, cinq projets sont cœur de notre action :

- Renforcer la présence de professionnels dans la formation en finançant leur présence.
- Pouvoir faire participer les étudiants aux événementiels (colloques, congrès...) Eurobiomed.
- Poursuivre et développer deux actions phares autour des thèmes « Innovation » et « Création » que sont « Patent Shaker » en première année et « la start-up est dans le pré » en deuxième année. Ces actions aboutissent à la présentation d'un projet de création d'entreprise devant un panel de financeurs.
- Développer le réseau des anciens étudiants : parce que nous pensons que le réseau professionnel est le meilleur atout pour nos jeunes diplômés, nous voulons soutenir l'alumni des anciens en finançant des événements de rencontre entre anciens et promotion actuelle, ainsi, que des outils de communication.
- Internationaliser le master : afin de répondre aux besoins du marché, nous souhaitons développer de nouveaux enseignements en Anglais, assurer la prise en charge du TOEIC.
- Accéder aux meilleurs outils pratiques dans les écoles d'ingénieurs partenaires (Polytechnique, École des mines).

**La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez décider de l'affectation !**

Vous trouverez ci-après le formulaire que vous voudrez bien nous retourner après l'avoir complété...

**Attention ! Il y a des délais à respecter...  
Le versement de la taxe d'apprentissage doit être fait avant fin février 2021.**

**Taxe d'apprentissage 2021 : Investissez dans la formation de vos collaborateurs de demain !**

**À retourner par courrier à :**

M. le Pr Philippe Berta, Université de Nîmes, site des Carmes  
Place Gabriel Péri - 30021 Nîmes CEDEX 1

**ou par mail à :**

philippe.bera@unimes.fr

Raison sociale : .....  
 .....  
 Activité : .....  
 .....  
 Responsable du versement : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Tél : .....  
 Mail : .....@.....

Taxe versée par l'intermédiaire de l'organisme collecteur :  
 Nom : .....  
 .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....

**Formation bénéficiaire :**

Département Art et Sciences, master Biotin  
 Université de Nîmes, site des Carmes,  
 Place Gabriel Péri, 30021 Nîmes cedex 1  
 Identifiant SIRET 130 003 759 00011  
 Code APE 8542Z Enseignement supérieur  
 Catégorie juridique 7383-Etablissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel

Montant : ..... €